

ACTE D'ENGAGEMENT

I) OBJET DU MARCHÉ

MAITRE D'OUVRAGE :

Ville de LIANCOURT

232 rue Jules Michelet 60140 LIANCOURT

☎ : 03 44 73 02 06



PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Mme COQUELLE, Maire de LIANCOURT

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

**LOT UNIQUE : Démolition et construction d'un complexe sportif
Création d'un club house au Stade René Naudot**

Lieu du Marché : Ville de LIANCOURT
Rue du 8 mai
60140 LIANCOURT

Objet du Marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction d'un nouveau complexe sportif (vestiaires, tribunes) et la création d'un club-house attenant au Stade Municipal René Naudot à LIANCOURT

Entreprise **(mettre cachet de l'entreprise)** :

Date du Marché :

Montant du Marché TTC :

Comptable assignataire des paiements : Service de gestion comptable de Saint-Just-en-Chaussée

II) IDENTIFICATION DU CANDIDAT (MAITRE D'ŒUVRE)

a) Pour les entreprises individuelles :

Je soussigné(e), Agissant en mon nom personnel, domicilié :	
Inscrit au registre du commerce de :	sous le n°
N° SIRET :	Code APE Code APE :

b) Pour les sociétés :

Je soussigné(e), Chef d'agence au nom et pour le compte de	
dont le siège social est à	
Inscrit au registre du commerce de et au SIRET N°	sous le n° Code APE

c) En cas de mandataire d'un groupement conjoint/solidaire de maîtrise d'œuvre :

Agissant en tant que mandataire,
☐ du groupement solidaire
☐ du groupement conjoint

Après avoir produit les attestations d'assurance décennale et civile en cours de validité, le contractant unique ou les contractants,

➤ « accepte sans réserve les clauses du CCAP et de la note et programme des travaux du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi »

➤ À exécuter les prestations de la mission de base (complétée le cas échéant par les missions complémentaires retenues par l'acheteur) dans les délais réglementaires fixés au contrat.

➤ À respecter le coût prévisionnel des travaux fixé par la maîtrise d'ouvrage, sous réserve de l'application du seuil de tolérance financière de 5 % stipulé au marché.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de consultation.

III) OFFRE DE PRIX

VARIATION DES PRIX :

Le candidat s'engage à exécuter le marché moyennant un prix global, forfaitaire et définitif d'honoraires

MONTANT DE L'OFFRE DE BASE :

	Montant
Montant H.T. (en chiffre)	
TVA 20 % (en chiffre)	
Montant des prestations T.T.C. (en chiffre)	

Montant T.T.C. (en lettre) :

IV) PAIEMENTS

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées au CCAP.

Le délai de règlement des acomptes est de 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le Maître d'œuvre.

Le taux des intérêts moratoires est fixé au CCAP.

- | |
|---|
| ☐ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire
☐ Paiement des sommes sur un compte unique
☐ Paiement des sommes sur des comptes séparés |
|---|

Compte ouvert au nom de :

Banque :

Sous le n° :

Code Banque :

Clé RIB :

Code guichet :

SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT (mandataire habilité)

Je certifie sous peine de résiliation de plein droit du marché que le candidat (ou les membres du groupement) n'entre dans aucun des cas d'exclusion des procédures de marchés publics prévus par le Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à, le

Mention manuscrite "lu et approuvé", signature(s) du ou des contractants :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous à :

Montant du marché HT : €

Montant de la TVA : €

Montant du marché TTC : €

Est acceptée la présente offre,

A, le.....

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Le Maire